

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 2 décembre 2024

12.2024-02	COMMUNICATION Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « achat d'un système d'amplification autonome FOHHN »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société DBAM, sise 4, rue des Clairières – ZA le Taillis 3 – Océane Sud – 44840 Les Sorinières, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société DBAM, sise 4, rue des Clairières – ZA le Taillis 3 – Océane Sud – 44840 Les Sorinières, pour l'achat d'un système d'amplification autonome FOHHN, pour un montant de 5 126,47€ HT soit 6 151,76 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »